

0740025A
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LE PARMELAN
32 ROUTE LE PARMELAN
74570 GROISY
Tel : 0450680043

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 69-1

Annule et remplace l'acte n° 69 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Eric Trupin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

CREDITS GLOBALISES: il est soumis au vote des membres du CA, la répartition suivante pour les crédits globalisés, s'élevant à 5970.00€

- Droit de reprographie: 1292.80€
- Carnets de correspondance: 2464.20€
- Manuels scolaires: 2213.00€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0